



**MAIRIE DE CABRIES**  
Hôtel de Ville  
Place Ange Estève  
13 480 CABRIES  
Tel : 04.42.28.14.00  
Mail : maire@cabries.fr

# DÉCISION DU MAIRE

n° 2026/ 025 / 2577

**Objet : Demande de subvention au Département des Bouches-du-Rhône au titre de son dispositif « Travaux de Proximité » pour l'opération « Rénovation énergétique du bâtiment du foyer rural »**

**Le maire de la commune de Cabriès**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

**Vu** le budget de la commune ;

**Vu** la délibération n° 2026/005 du 21 mars 2026, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire, notamment son 26° ;

**Vu** le dispositif d'aide financière proposé par le Département des Bouches-du-Rhône au titre des « Travaux de Proximité » ;

**Considérant** le projet de rénovation énergétique du bâtiment du foyer rural,

**DECIDE**  
**en exécution des pouvoirs délégués susvisés,**

**ARTICLE 1** : De solliciter l'aide du Département des Bouches-du-Rhône au titre de son dispositif « Travaux de Proximité » de l'année 2026, pour le financement de l'opération « Rénovation énergétique du bâtiment du foyer rural », à hauteur de 70 % du montant subventionnable plafonné à 85 000 € HT, soit 59 500 €.

**ARTICLE 2** : D'approuver le plan de financement provisoire de cette opération, ci-annexé, pour une participation communale de 35 125 € HT.

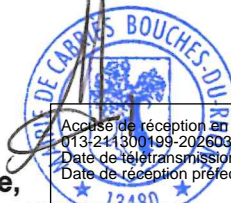
**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée au Département des Bouches-du-Rhône et publiée ; ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'État.

**ARTICLE 4** : Le directeur général des services est chargé de veiller à l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 5** : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Cabriès, le 27 MARS 2026

**Le Maire,**  
**Amapola VENTRON**



Accusé de réception en préfecture  
013-241300199-20260327-DEC\_2026\_025-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2026  
Date de réception préfecture : 27/03/2026